



CULTURE

Emprunter une oeuvre pour chez vous !

La Baule-Escoublac inaugure une artothèque le 11 septembre 2024, permettant aux résidents d'emprunter des œuvres d'art pour trois mois. Le service propose 70 œuvres, principalement du fonds Bernard Boesch

Publié le 19 septembre 2024

Le projet

La ville de La Baule-Escoublac, riche en patrimoine culturel, inaugure une artothèque municipale le 11 septembre 2024 à la bibliothèque. Cette initiative, nommée "La Baule artothèque – L'Art s'invite chez vous", permet aux résidents et associations locales d'emprunter des œuvres d'art, notamment du fonds Bernard Boesch, pour une durée de trois mois. L'artothèque propose un catalogue de 70 œuvres, dont 60 de Bernard Boesch et 10 d'autres artistes. Ce service vise à rendre l'art accessible à tous et à favoriser la culture locale. Les prêts sont soumis à un abonnement annuel de 20 € et un coût de 20 € par œuvre empruntée.

Mode d'emploi

Quelles sont les oeuvres disponibles au prêt ?

Vous avez accès à une sélection d'oeuvres appartenant à la Ville :

- > des oeuvres du fonds Bernard Boesch ;
- > des oeuvres de certains artistes en résidence ;
- > des oeuvres d'artistes déjà exposées au musée Boesch ;
- > des oeuvres données à la Ville.

Où voir les oeuvres ?

Vous pouvez venir librement vous renseigner sur les conditions de prêt et consulter le catalogue des oeuvres sur deux sites :

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/emprunter-une-oeuvre-pour-chez-vous-26069?>

Bibliothèque Henri Quéffelec

- > Salon de lecture de la bibliothèque 181 avenue de Lattre de Tassigny, Accès parking 16 avenue des Ondines à La Baule-Escoublac.
- > Un mercredi sur deux de 10 h à 12 h 30 Musée Boesch } 35 avenue François Bougouin au Pouliguen } Un samedi sur deux de 10 h à 12 h 30.

LES PERMANENCES

- > De septembre à juin (fermeture en juillet-août) ;
- > tous les 15 jours selon un calendrier défini, consultable sur labaule.fr/artothèque

Qui peut emprunter ?

L'emprunt d'oeuvres d'art est proposé aux :

- > résidents baulois ;
- > associations bauloises.

Comment emprunter une oeuvre d'art ?

1. Souscrivez un abonnement à l'artothèque Présentez les photocopies des pièces suivantes :

- > une pièce d'identité datant de moins de 10 ans ;
- > un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- > une attestation d'assurance logement ;

TARIF ANNUEL

L'abonnement annuel est de 20 euros.

2. Sélectionnez une oeuvre

- > Consultez le catalogue en ligne ou au Musée Boesch, ou venez voir quelques oeuvres sur place à la Bibliothèque Henri Quéffelec lors des permanences indiquées ;
- > des médiateurs d'art sont à votre disposition pour vous aider à choisir ainsi que pour vous présenter l'artiste et son oeuvre, si vous le souhaitez.
- > Ils pourront également vous prodiguer des conseils pour bien mettre en valeur cette oeuvre d'art chez vous et favoriser sa bonne conservation.

3. Empruntez l'oeuvre choisie

TARIF PAR OEUVRE

- > L'emprunt d'une oeuvre coûte 20 euros pour une durée de 3 mois.
- > 4 oeuvres maximum par an pourront être empruntées de manière successive par un même abonné.
- > La signature du contrat de prêt implique le respect du règlement de l'artothèque.



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

